

Un bilan interprétatif de la théorie de l'agrégation logique

Philippe MONGIN

HEC School of Management (Greghec), Paris, France

CR 936-2010

ISBN: 2-85418-936-1

© *Groupe HEC, 78351 JOUY-EN-JOSAS CEDEX, France, 2010*

ISBN : 2-85418-936-1

Un bilan interprétatif de la théorie de l'agrégation logique¹

Philippe Mongin¹
Centre National de la Recherche Scientifique *h* Groupe HEC

Franz Dietrich¹
London School of Economics

Juillet 2010

Résumé

La théorie de l'agrégation des jugements, ou, comme elle est ici conçue, de l'agrégation logique, généralise celle du choix social en faisant porter la règle d'agrégation sur des jugements quelconques au lieu des seuls jugements de préférence. Elle procède du paradoxe doctrinal de Kornhauser et Sager et du dilemme discursif de Pettit, que l'article réexpose en soulignant leurs différences. Après ce préalable conceptuel, il reproduit les grandes étapes techniques de la théorie, depuis son premier théorème d'impossibilité, chez List et Pettit, jusqu'aux résultats entièrement généraux de Dietrich et Mongin. Il met en relief la réalisation collective du théorème canonique - par Dietrich et List, Dokow et Holzman, Nehring et Puppe - qui a donné sa méthode d'analyse à la théorie: elle consiste à caractériser mathématiquement les agendas d'impossibilité d'un agrégateur donné, c'est-à-dire les ensembles de propositions tels qu'il n'existe pas de fonction de jugement collectif vérifiant une certaine liste de conditions axiomatiques. La théorie est ici unifiée par le traitement logique du problème agrégatif, dont on défend la pertinence, et par la distinction initiale de ses deux variantes, le paradoxe doctrinal et le dilemme discursif, que l'on réélabore techniquement.

Classification JEL: D 70, D 71, D 79.

Mots-clefs: agrégation des jugements, agrégation logique, paradoxe doctrinal, dilemme discursif, logique générale, méthode des prémisses et méthode des conclusions, théorie du choix social.

Abstract

The theory of judgment aggregation, or rather logical aggregation, as we conceive of it here, generalizes the theory of social choice by having the aggregation rule bear on judgments of any kind whatever, and not barely preference judgments. It derives from Kornhauser and Sager's doctrinal paradox and Pettit's

¹Cet article développe la présentation de la théorie de l'agrégation logique faite par Mikaël Cozic et les deux auteurs au colloque "New Developments in Social Choice and Welfare Theories. A Tribute to Maurice Salles" (Université de Caen Basse-Normandie, 10-12 Juin 2009). Il reprend aussi les présentations faites par le premier auteur au "Workshop on Judgment Aggregation" (Barcelone, 14-16 décembre 2009) et au colloque LOFT 2010 (Toulouse, 5-7 juillet 2010).

Adresse: 1 rue de la Libération, 78350 Jouy-en-Josas, FR. Courriel: mongin@greg-hec.com

¹ Adresse: Houghton Street, London WC2A 2AE, GB. Courriel: f.dietrich@lse.ac.uk